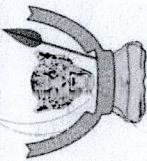


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 123/2022


A L'ENTREPRISE ANAMWANG SERVICE SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/MIN/AGRIPEL-ALI&COM/CGPMP4/H-KAT/2023, conclu avec le Ministère Provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Alimentation et Communication, pour un montant total hors taxe de francs congolais nonante-six millions cent vingt mille six cent quatre-vingt-neuf, soixante-cinq centimes (CDF 96 120 689,65) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais six cent septante-deux mille huit cent quarante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (CDF 672 844,82), pour servir et valoir ce que ce droit.

Fait à Kinshasa, le 02/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Secau ce l'Etablissement


Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général